

**QUIMPER BRETAGNE  
OCCIDENTALE  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 16 juin 2022**  
**Rapporteur :**  
**Monsieur Dominique LE ROUX**

**N° 57**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :  
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,  
à compter du : 23/06/2022  
- la transmission au contrôle de légalité le : 22/06/2022  
(accusé de réception du 22/06/2022)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Pacte Finistère 2030 - volet 2 et 3**

**Dans le cadre du pacte Finistère 2030, Quimper Bretagne Occidentale et les communes du territoire avaient jusqu'au 30 avril 2022 pour faire remonter leurs projets au département. Cette délibération intègre tous les projets recensés inscrits au sein des volets 2 et 3 du pacte Finistère 2030 afin de servir de base de discussions et d'échanges avec le département sur la répartition des crédits après les avis favorables du bureau communautaire du 14 avril et du 24 mai 2022.**

\*\*\*

Dans le cadre de sa contractualisation sur la période 2022-2027 avec les EPCI et communes, le département a réparti les financements des projets en trois volets :

- le volet 1 : consacré aux communes de moins de 10 000 habitants et sur lequel le département intervient directement en lien avec les communes au niveau du canton ;
- le volet 2 : consacré aux projets portés par les communes ou les EPCI. Ce volet financera des projets qui devront être engagés et réalisés en 2022-2024. Il prévoit d'affecter au territoire de Quimper Bretagne Occidentale 5,3 M€ pour cette première période triennale en respectant les seuils suivants :
  - entre 10 et 25% de dépenses sociales ;
  - entre 10 et 25% de dépenses dans le domaine de l'eau et de l'assainissement ;
  - financement d'au moins un projet en lien avec le développement du vélo.

La remontée des projets du volet 2 a été réalisée au 30 avril 2022.

- le volet 3 : est consacré aux projets d'envergure départementale ou régionale et aux projets liés au volet ESRI (enseignement supérieur/recherche/innovation). Sur ce volet, les financements sont à négocier de gré à gré avec le département dans une optique de défense des intérêts du territoire de QBO au niveau départemental.

Afin d'engager le dialogue avec le département, ce rapport propose de prendre acte des projets recensés pour les volets 2 et 3. Les discussions auront pour objectif de déboucher sur un accord, dans les meilleurs délais, avec le département qui pourrait prendre la forme d'un contrat.

## **1. Répartition des financements du volet 2 et sélection des projets à financer sur QBO**

L'enveloppe de 5,3 M€ dédiée au volet 2, concerne aussi bien des dépenses d'investissement que de fonctionnement.

Le volet 2 intègre une part dédiée au subventionnement des CLIC, des centres sociaux, des postes de coordinateurs enfance jeunesse ainsi que des associations innovantes portées dans ce champ de l'action sociale. Toutefois, suite à des échanges avec les services du département, ceux-ci nous confirment que le financement des structures associatives, des actions relatives au quartier prioritaire de la ville ainsi que le protocole de coopération avec le CCAS ne figureront pas dans le volet 2 du pacte mais bien au titre d'un financement sectoriel.

Ces financements de fonctionnement au titre de l'action sociale sont évalués à près de 705 318€ sur 3 ans. Ce montant est donc à déduire de l'enveloppe des 5,3 M€.

Le bureau communautaire du 14 avril 2022 avait retenu les principes de répartition financière suivants :

- une répartition à 60% pour les projets de QBO ;
- une répartition des 40% restant entre les communes selon leur poids démographique.

Lors du bureau communautaire du 24 mai 2022 de nouvelles discussions ont permis d'arriver sur une répartition plus favorable en faveur des communes :

- 50% pour les projets de QBO ;
- 50% pour les projets communaux avec une attention particulière pour les projets importants portés par les communes rurales.

Les 50% affectés à QBO représenteraient près de 2,28 M€ et pourraient être dédiés aux projets suivants recensés :

Projet	Échéance	Montant total	Financement
Réhabilitation et dépollution du terrain de l'Eau Blanche (1 <sup>ère</sup> phase)	2022-2024	7 000 000	1 400 000
Travaux sur le réseau d'eaux pluviales	2022-2024	2 800 000	580 000
Restructuration de l'EESAB	2023-2025	2 300 000	100 000
Maison de la jeunesse	2023-2025	500 000	100 000
Ferme maraîchère de Kermoysan	2022-2023	608 400	100 000
<b>Total</b>		<b>13 208 400</b>	<b>2 280 000</b>

Les 50% affectés aux communes représentent près de 2,31 M€. Dans un premier temps, le critère démographique avait été retenu afin de répartir les crédits entre les communes. Cependant, en raison des projets importants portés par les communes rurales de QBO sur la période 2022-2024, il est proposé de déroger au critère démographique pour retenir le projet le plus significatif du mandat.

Cette dérogation permettra aux communes portant un projet supérieur à 1M€ de bénéficier d'un soutien à l'investissement de 100 000€. En deçà de ce seuil, les communes seront accompagnées à hauteur de 10% ou du montant relevant du critère démographique lorsque celui-ci est plus avantageux.

Le financement de cette dérogation est réalisé par un écrêtement de la somme normalement allouée à Quimper en raison du critère démographique (sans écrêtement, la ville de Quimper bénéficierait de 1,44 M€).

Commune	Population		Financements	Règle retenue
Briec	5 789	5,5%	140 144	démographique
Ederm	2 294	2,2%	100 000	1M€
Ergué-Gabéric	8 637	8,3%	209 091	démographique
Guengat	1 858	1,8%	44 980	démographique
Landrévarzec	1 891	1,8%	100 000	1M€
Landudal	897	0,9%	67 399	10%
Langolen	875	0,8%	100 000	1M€
Locronan	821	0,8%	100 000	1M€
Plogonnec	3 254	3,1%	100 000	1M€
Plomelin	4 354	4,2%	105 405	démographique
Plonéis	2 526	2,4%	0	Sans objet
Pluguffan	4 282	4,1%	103 662	démographique
Quéménéven	1 148	1,1%	45 000	10%
Quimper	65 761	63,0%	1 100 000	démographique avec écrêtement
<b>Total</b>	<b>104 387</b>	<b>100,0%</b>	<b>2 315 680</b>	

## 2. Projets à financer dans le cadre du volet 3

Doté de 40 M€, le volet 3 porte sur des grands projets d'intérêt départemental ou régional. À ce titre, le projet de grande salle et les projets de l'ESRI vont être proposés.

### - *Investissement* :

Projet	Échéance	Montant total	Financement
Grande salle événementielle	2023-2025	26 450 000	4 000 000
CEA Tech (immobilier et équipements)	2022-2024	2 860 000	802 000
Centre de langues	2023-2027	2 000 000	400 000
Campus connecté (école d'ingénieurs)	À définir	À définir	À définir
Équipements de l'ADRIA et UBO (site de Quimper)	2022-2027	À définir	À définir
<b>Total</b>		<b>31 310 000</b>	<b>5 202 000</b>

### - *Fonctionnement* :

Projet	Financement
Soutien annuel au fonctionnement de l'ADRIA	100 000
Soutien annuel au fonctionnement de l'UBO pour le site de Quimper	90 000
Soutien annuel au fonctionnement de l'ISUGA (Institut Supérieur de Gestion Asie pacifique)	30 000
<b>Total</b>	<b>220 000</b>

\*\*\*

Après avoir délibéré (monsieur David LESVENAN ne prenant part ni aux délibérations ni au vote ; 1 abstention ; 51 suffrages exprimés dont 51 voix pour), le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- 1 - d'approuver le principe de répartition proposé au titre du volet 2 ;
- 2 - d'approuver le principe de cette programmation au titre du volet 3 ;
- 3 - d'autoriser madame la présidente à engager la négociation du Pacte Finistère 2030 sur la base de ces propositions.